

Vente à la SCI OARA d'un délaissé communal rue Madeleine Brès

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Une piste cyclable doit être aménagée par la Ville de Besançon le long de la voie de contournement. L'emprise de cette voie a été définie avec précision. Concernant le tronçon situé entre la route de Gray et la rue Fresnel, le projet laisse apparaître un certain nombre de délaissés ne présentant aucune utilité pour la collectivité.

La SCI OARA (représentée par M. RENAUD Grégoire) est propriétaire de la parcelle cadastrée section MY n° 146, sise 3 rue Madeleine Brès. Elle a sollicité la Ville de Besançon afin d'acquérir le délaissé situé au droit de sa propriété.

En conséquence, il est proposé de donner une suite favorable à la demande de la SCI OARA en lui cédant la parcelle cadastrée section MY n° 278 d'une contenance de 105 m².

La transaction se réalisera au prix fixé par les Services Fiscaux, soit 315 € (105 m² x 3 €/m²).

La recette de 315 € sera imputée au chapitre 77.824.775.00501.30100.

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le n° BAT-P53102

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette vente et à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2006.